



Front Syndical de Classe

Site : www.frontsyndical-classe.org - Courriel : frontsyndical.classe@laposte.net

« Rien ne fait plus de mal aux travailleurs que la collaboration de classes. Elle les désarme dans la défense de leurs intérêts et provoque la division. La lutte de classes, au contraire, est la base de l'unité, son motif le plus puissant. C'est pour la mener avec succès en rassemblant l'ensemble des travailleurs que fut fondée la CGT. Or la lutte de classes n'est pas une invention, c'est un fait. Il ne suffit pas de la nier pour qu'elle cesse : renoncer à la mener équivaut pour la classe ouvrière à se livrer pieds et poings liés à l'exploitation et à l'écrasement. » H. Krazucki

Retraites : rien à attendre de négociations à froid



La méthode utilisée par les gouvernements pour faire passer ses contre-réformes ou la bataille des Horaces et des Curiaces !

Rappelez-vous, dans l'Antiquité, un des Horace survivant confronté à 3 Curiaces fit mine de s'enfuir pour ne pas avoir à les affronter **tous les trois ensemble** et les mit hors de combat **les uns après les autres** !

N'est-ce pas cette stratégie qui s'est renouvelée, en quelque sorte, avec notre système de retraite et ses régimes spéciaux ? Un peu « d'histoire récente » :

- En 1993 première attaque contre le secteur privé,

BALLADUR règle le compte des salariés du secteur privé. Passage des **37,5** années de cotisations aux **40 ans** puis, calcul du salaire de référence, passage des **10** meilleures années aux **25 dernières années**. Résultat : depuis perte des pensions par rapport au SMIC de **22%** et de **16%** par rapport à l'évolution des salaires ! Ces mesures venant s'ajouter à la catastrophique indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires !

- En 2003 deuxième attaque contre du secteur public,

RAFFARIN/FILLON règlent le compte des salariés du secteur public. Au nom de l'équité Public/Privé, ils alignent ces salariés sur 40 années de cotisations. Une remarque s'impose, à cette étape le gouvernement jure sur ses grands dieux qu'il n'est pas question de toucher aux régimes spéciaux !

- En 2007 troisième attaque contre les régimes spéciaux,

FILLON/DARCOS déclenchent, toujours au nom de la justice et de l'équité, une grande campagne contre le maintien des « avantages » des régimes spéciaux. Résultats : ces salariés sont alignés sur les autres secteurs, il va leur falloir 40 années de cotisations pour la retraite à taux plein.

Auparavant, le pouvoir avait tiré les enseignements des grandes grèves de 1995. A cette époque, JUPPÉ avait voulu s'attaquer en même temps ET aux régimes spéciaux ET à la réforme de la Protection sociale. Il s'était heurté à des luttes et à un mouvement d'ensemble qui l'avait alors obligé à reculer !

Aujourd'hui, derrière la mise en scène, prétendant que les **NEGOCIATIONS** sont ouvertes, la volonté du pouvoir de poursuivre, dans le sens des contre-réformes, engagées en 1993, ne fait pas de doute.

Par exemple, ils font mine de s'interroger sur l'âge légal du départ en retraite alors que **pour le pouvoir et le MEDEF tout comme la « gauche réaliste » les choses sont déjà bouclées, dans la mesure où l'Union européenne a prévu au traité de Barcelone de mars 2002 (Chirac, Jospin, Gaysot) de repousser de 5 ans l'âge de la retraite et que les décrets repoussant à 65 ans cet âge de départ pour les agents de la SNCF et de la RATP sont déjà parus ces jours-ci !**

Quels sont donc les objectifs essentiels des contre réformes ?

Sans entrer dans les détails (prochainement le Front Syndical de Classe fera paraître un document plus complet), nous pouvons dire **que ces réformes participent de la remise en cause de toutes les protections sociales** : plus de référence aux **60 ans** pour le départ légal en retraite, allongement progressif de la présence au travail et de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein (jusqu'à 70 ans ?), diminution drastique des pensions ...

Tout cela au nom de la défense du système par répartition ... MAIS pour ouvrir de fait la voie aux fonds de pension et à la capitalisation, engraisser davantage assurances et banques avec au bout en cas de crise boursière la ruine des épargnants comme on le voit avec les retraités américains.

Après les salariés pressurés, spoliés, bonjour les retraités paupérisés et ruinés !

Bernard FRIOT, sociologue

"En France, il y a déjà une proposition de réforme, avancée par Thomas Piketty, qui reprend cet exemple suédois. Tous les régimes actuels obligatoires en répartition (privé, public, indépendants, agriculteurs) seraient remplacés par un « système public en répartition ». Avec un taux de cotisation fixé définitivement à 25%, ce qui entraînerait à terme une baisse du taux de remplacement et ouvrirait peu à peu de l'espace pour la capitalisation. Les cotisations versées seraient actualisées chaque année en fonction de la hausse moyenne des salaires, un rendement garanti par l'Etat. Lorsque l'assuré liquiderait son compte, son « capital » ainsi accumulé serait divisé par l'espérance de vie de son groupe social pour établir sa pension annuelle. "

La réforme opère un déplacement en transformant le sens même de la répartition. A la place de la pension comme continuation du salaire pour tous, qui ouvre des perspectives considérables, elle propose un retour au passé du revenu différé. "

Nicolas CASTEL "La retraite des syndicats", La Dispute 2008

Les documents officiels (OFCE) reconnaissent que « *la part des salaires dans la valeur ajoutée s'est fortement réduite depuis le début des années 80. Elle est inférieure de 10 points à son point culminant en 1981 (où elle atteignait 67,5% [du PIB])* ».

**10% du PIB c'est environ 200 milliards d'euros par an,
à comparer avec les sommes des prétendus déficits !**

Le choc des contre-réformes !

Les classes dominantes utilisent la **stratégie du choc** afin de tuer tout débat et faire admettre leurs amères potions comme les seules solutions possibles !

S'agissant des retraites, l'effet de dramatisation, que malheureusement pour l'heure peu contestent, se dénomme "**le choc démographique** » mis en avant dès le Livre blanc de 1991 préfacé par Michel ROCARD !

Avec le "papy boom", avec l'allongement de l'espérance de vie, à terme il y aurait beaucoup trop de retraités "à la charge" d'actifs de moins en moins nombreux.

Et dans l'immédiat on va vous chanter la chanson du « gouffre des déficits publics » afin d'exiger encore et encore des mesures de rigueur aggravée ... après les régionales bien sûr !

Et pourtant si tout cela n'était que de l'intox ou la question des moyens !

"... Dans la mesure où grosso modo le PIB double tous les 50 ans en monnaie constante, il n'y a aucune raison pour qu'il soit plus difficile de consacrer aux retraites 20% d'un PIB de 400 en 2050 que les 12% en 2000 d'un PIB de 200, ou les 5% en 1950 d'un PIB à 100. Tout en dépassant 80 pour les pensions en 2050, les salaires des actifs, les services publics, l'ensemble des autres prestations sociales, l'investissement (et pourquoi pas une protection environnementale future) peuvent se partager les 320 restants (ce qui est bien supérieur aux 176 et aux 95 qu'ils avaient à se partager respectivement en 2000 et en 1950). "

Bernard FRIOT

Parallèlement nous allons avoir à affronter de vastes campagnes sur le choc des déficits publics « abyssaux » destinés à justifier les licenciements et les réductions d'effectifs dans la fonction publique comme on peut le constater avec ce qui se passe en Grèce ces jours-ci !

Et leur usage également contre toute possibilité de trouver les ressources nécessaires à une augmentation prévisible du financement des retraites dans les années et les décades qui viennent.

Dans le même temps où la puissance publique n'a pas hésité cette fois à injecter dans les banques des milliards d'euros, cela sans aucune espèce de contrôle, souci d'économie ou volonté de sanction contre des pratiques que chacun sait hautement condamnables.

Et que dire des exonérations de cotisations patronales qui se montent à plus de 20 milliards par an !

Casser tout un héritage historique d'équité et de justice sociale, voilà leur but !

La diversité des régimes issus de luttes et combats a certes produit des différences.

Et ces différences servent d'arguments pour dresser les salariés les uns contre les autres : jeunes contre « vieux », femmes contre hommes, privé contre public, salariés précaires contre fonctionnaires ... **et faire oublier la question essentielle du financement des retraites qui est celle du nécessaire partage des richesses entre les travailleurs et le capital !** En attendant ...

Et maintenant TOUS ENSEMBLE !

Nous constatons qu'à force de céder aux thèmes des campagnes d'intoxication du pouvoir, des soi-disant experts et des réformateurs de tout poil, qui parlent au nom de la modernité, le mouvement social s'est placé sur la défensive !

Du socle commun (CFDT) à la Maison commune (CGT), le mouvement syndical n'a pas cessé de céder aux pressions, à l'alignement par le bas des droits existants comme l'atteste l'abandon de la revendication des 37,5 années de cotisation.

Dans l'Union européenne, à l'inverse d'une CES consentante au recul de l'âge de la retraite à 67 ans (Allemagne, Espagne et Grèce) il convient de travailler à l'union des peuples contre ces évolutions rétrogrades. Et donc de refuser que la note des largesses indécentes consenties aux marchés financiers soit présentée aux travailleurs

Nous appelons à refuser de céder aux campagnes de dramatisation et d'intimidation mensongères en cours !

Ce qui menace la confiance dans les régimes de répartition, ce sont les reculs imposés par les contre-réformes !

Ce qui redonnera confiance, à la jeunesse en particulier, c'est la lutte TOUS ENSEMBLE avec des objectifs clairement identifiés et rassembleurs !

Le réalisme des revendications que nous proposons et que nous voulons imposer doit faire l'objet d'un véritable débat public. Ainsi nous en ferons ensemble la démonstration réaliste contre les arguments pipés des réformateurs !

Refusons de payer la crise et exigeons pour tous :

- **37,5 années de cotisation pour une retraite à taux plein**
- **Le maintien à 60 ans comme âge légal de départ, hors régimes spéciaux, les travaux pénibles et pour les femmes**
- **Un taux de remplacement autour de 80% du dernier salaire de référence**

Pour adhérer au Front Syndical de Classe :

Adhésion individuelle : 30 euros par an (10 pour les bas revenus), adhésion d'organisations : 50 euros minimum, Carte de bienfaiteur à partir de 100 euros

Chèque (à l'ordre de "Front Syndical de Classe") à envoyer à : Jacky Omer, 40 Boulevard de la Liberté, 92320 Châtillon